

AVENTURES ANDERNOS

PROJET PEDAGOGIQUE A.L.S.H « Aventures Andernos »



**10 semaines sportives
organisées par la Mairie
d'Andernos-Les-Bains**

**Téléphone du centre :
05 56 82 02 47**

**Responsable du centre :
Clément EYQUEM :
06 82 63 00 72**

« AVENTURES ANDERNOS »

Présentation :

« Aventures Andernos » est une opération mise en place par la municipalité d'Andernos-les-Bains avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental de la Gironde (opérations sport vacances).

Déclaré en accueil de loisirs sans hébergement, « Aventures Andernos » propose aux adolescents des activités sportives dans le but de permettre l'épanouissement des jeunes en s'appuyant sur le projet éducatif local mis en place par la commune d'Andernos-les-Bains.

Les sports nautiques qui permettent l'approche du milieu naturel local et autres activités de pleine nature « propres » sont privilégiés.

Sur une semaine de vacances, 16 jeunes sont accueillis. Ils s'inscrivent pour une semaine permettant une progression pédagogique sur une même activité étalée sur quatre jours. Quatre à cinq autres activités de découverte sont proposées l'après-midi.

Organisateur :

Mairie d'Andernos-les-Bains.

Local :

Local CAP 33, 52 Avenue des Colonies. 33510 Andernos-les-Bains

Période :

10 semaines : 2 semaines aux vacances de printemps, 7 semaines aux vacances d'été et 1 semaine aux vacances d'automne.

Horaires / Public et Tarif :

Nous accueillons les jeunes à 9h00 et les parents les récupèrent à 17h00 (ces horaires peuvent varier d'une demi-heure le matin et le soir) au LOCAL CAP 33 - 52 Avenue des Colonies. 33510 Andernos-les-Bains.

La tranche d'âge concernée par ce programme : de 11 ans (dans l'année) à 17 ans.

Le tarif des semaines varie de 52.27 € à 191.75 € selon le quotient familial (quotient CAF ou avis d'imposition 2020 sur revenus 2019). (Voir annexe)

Il comprend :

- l'accès aux activités sportives, toutes encadrées par un éducateur diplômé d'État
- les transports (si nécessaire)
- l'accompagnement par 2 éducateurs sportifs
- les repas du midi.

Capacité d'accueil :

Nous pouvons accueillir 16 jeunes sur une semaine.

L'inscription des enfants deviendra ferme et définitive dès réception, via le site de la ville www.andernoslesbains.fr (rubrique KIOSQUE FAMILLE) de l'ensemble des documents requis.

Equipe pédagogique :

L'équipe pédagogique encadrant les activités est toujours composée d'un éducateur sportif diplômé d'état et d'un titulaire ou stagiaire BPJEPS APT / BAFA .

Programme d'une semaine type avec activité sportive de progression :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h30	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
10h	Activité sportive de progression	Activité à la journée (kayak,...)			
12h	Pause repas				
14h	Activité sportive de découverte	Activité à la journée (kayak,...)			
17h30					

Les activités pratiquées étant souvent nautiques, la planification varie en fonction des marées. Les repas peuvent être pris en cantine ou en paniers repas. Les éducateurs veillent toujours à respecter des temps de repos adaptés entre chaque activité.

Informations aux jeunes et aux familles :

Une réunion d'information se tient chaque vendredi soir précédant le début des semaines sportives.

Elle est animée par le directeur et les deux éducateurs dans le but de :

- faire connaissance avec les stagiaires et les parents
- présenter l'équipe d'animation
- présenter le déroulement de la semaine
- évoquer le règlement intérieur (voir annexe)
- informer de la liste des équipements personnels nécessaires (maillot, casquette, crème solaire, tennis (pour activité et déplacement à vélo) etc
- répondre aux questions diverses

Trajet :

Les trajets pour se rendre à l'océan se feront à vélo pour un groupe à l'aller, encadré par les éducateurs, l'autre groupe s'y rendra en minibus. Pour le retour les groupes seront inversés.

Les trajets pour se rendre sur le lieu des autres activités s'effectueront en vélo ou en minibus.

Les vélos sont mis à disposition par « Aventure Andernos »

Repas :

Les repas, suivant le déroulement de la journée, seront pris sous forme de pique-nique (commandés préalablement avec la société ALIUM) ou de repas chaud pris à la cantine scolaire de l'école CAPSUS à Andernos-les-Bains.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DES VACANCES SPORTIVES :

- **Objectifs sociaux-éducatifs :**
- Eveiller à la vie en communauté et sensibiliser sur le respect des autres et de soi-même
- Développer l'autonomie
- Eveiller au travail de groupe.
- Développer des comportements éco citoyens (respect de la nature..).
- Découvrir l'environnement du bassin d'Arcachon (faune, flore, patrimoine...)
- Responsabiliser sur les biens matériels.
- Placer les jeunes en situation de réussite de façon ludique dans des disciplines peu pratiquées.

- **Objectifs Physiques/sportifs :**
- Développement de la motricité : coordination, adresse
- Découverte de nouvelles activités sportives
- Favoriser l'acquisition de nouveaux savoirs techniques

- **Objectifs affectifs :**
- Découvrir de nouvelles sensations au travers de nouvelles activités
- Faire face à ses émotions devant de nouvelles situations et un environnement différent
- Apprendre à accepter les décisions des encadrants mais aussi des « arbitres » lors des activités

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- Diverses activités de pleine nature (Surf, kayak de mer, stand-up paddle, escalade, baseball, beach-volley, tir à l'arc (initiations et parcours), course d'orientation, sarbacane, VTC,
- Sports collectifs
- Des cadres de pratique privilégiés (bassin d'Arcachon, littoral, océan, forêt)
- Rangement, nettoyage du matériel après utilisation
- Nettoyage des déchets après chaque pique-nique

Moyens Humains (annexe Fiche Besoin en personnel)

Directeur

- Elabore le projet pédagogique et programme des activités.
- Recrute l'équipe
- S'occupe de la logistique (équipe, transport, matériel).
- Met en place le fonctionnement et le programme.
- Gère la communication
- Gère le budget de fonctionnement.

Durant les vacances sportives

- Répond aux attentes des familles (information, accueil)
- Suit le bon déroulement du projet pédagogique et veille au bien-être du groupe
- Veille à la sécurité des enfants
- Suit administrativement le déroulé des périodes (présence, repas...)
- Coordonne et gère l'équipe (réunions d'organisation, bilan des journées, repositionnement par rapport aux objectifs....)
- Evalue les interventions des éducateurs.

Avec les éducateurs

- Encadre les séances avec les éducateurs
- Veille au bon déroulement de la vie du groupe

Après les vacances sportives

- Rédige le bilan

Moyens financiers

Budget :

Aventures Andernos dispose d'un budget global de 10 189 € pour fonctionner à l'année (Subventions CAF, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, MUNICIPALITÉ, Participation des Familles).

Le budget est partagé pour le fonctionnement de :

- 2 semaines aux vacances de printemps
- 7 semaines aux vacances d'été
- 1 semaine aux vacances d'automne

Le budget annuel pour Aventures Andernos est destiné au paiement des prestataires extérieurs, l'achat de matériel pédagogique ou de petit matériel ainsi que les repas pour les semaines.

Moyens Matériel et locaux

- Equipements locaux : Les activités se déroulent principalement sur la commune d'Andernos-Les-Bains (salles de sports du collège et J.Rosazza , complexe sportif J.Rosazza, skate park d'Andernos, terrain du local CAP 33, salle du club de tir à l'arc, plage du Bétey...) mais aussi sur la commune de Lège Cap Ferret sur la plage du Grand Crohot pour le surf.
- Matériel : équipements petit matériel sportif en bon état, matériel pédagogique (budget)
- Matériel informatique : pour le suivi (tableaux de bord, bilan..) celui de la mairie et du service animation de la mairie
- Véhicules pour le transport : ceux de la commune

ÉVALUATION PAR LE BILAN ET ÉVOLUTION

Le directeur, grâce au Bilan effectué, pourra évaluer:

- la fréquentation de ces semaines sportives,
- la qualité du service proposé,
- les activités ayant le plus de succès
- l'adéquation avec les objectifs et les budgets.

Et de ce fait anticiper dans les propositions pour améliorer les prochaines éditions.

Les échanges avec les éducateurs, les jeunes et les familles seront un outil indispensable pour anticiper une amélioration de la qualité de ce moment de vacances qui doit rester un moment privilégié. Seul l'engagement de l'équipe encadrante, sa créativité et donc une bonne préparation permettront l'adhésion des jeunes et la réussite de cette opération.

ANNEXES

Tarifs Aventures Andernos selon le quotient familial :

Tarif Aventures Andernos Allocataires CAF + ressortissants Régime Général, MSA et autres régimes	
Inférieur à 380	52,27 €
de 380 à 585	59,69 €
de 585 à 838	68,31 €
de 838 à 1117	83,78 €
de 1117 à 1275	99,83 €
de 1275 à 1831	115,37 €
au-delà de 1831	136,61 €
Communes extérieur	191,75 €

FICHE BESOIN EN PERSONNEL

Date :

INTITULE DE L'ACTION : Aventures Andernos				
VACANCES :				
Février	Pâques	Eté	Toussaint	Noël
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juillet <input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
du..... Au				

	NOM & PRENOM	Agents Mairie	Contrats Mairie	Dates/Heures
Direction				
Educateur sportif qualifié				
Educateur sportif Stagiaire				
Educateur sportif qualifié				
Personnel Intendance				

Signature du Responsable de l'Action

Avis et signature

Réponse service des Ressources Humaines :



AVENTURES ANDERNOS

INSCRIPTION AUX SEMAINES DU :

Chers parents,

L'inscription de votre enfant deviendra ferme et définitive dès réception par nos services via le site de la ville www.andernoslesbains.fr (rubrique KIOSQUE FAMILLE) de l'ensemble des documents requis

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) , tuteur légal.....

autorise mon enfant :

Nom Prénom.....

Adresse.....

Tél. Domicile : Tél. Portable :

Mail :

à participer aux activités sportives, organisées par AVENTURES ANDERNOS

Mon enfant et moi avons lu et acceptons le règlement intérieur :

oui non

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise mon enfant à rentrer seul chez lui à la fin des activités: oui non

J'autorise les responsables de l'accueil de loisirs à prendre et diffuser des photographies sur tous les supports de communication de la ville : oui non

Fait àle.....signature :

Une réunion d'information aura lieu à **18h00 le vendredi précédant la semaine d'animation**, au local CAP 33 (52 avenue des Colonies), avec les parents et les adolescents concernés. Le lieu d'accueil durant la semaine sera devant le local CAP 33, les matins à partir de 9h00, et retour les soirs vers 17h00. Ces horaires peuvent varier suivant le planning des activités.

Pour tout renseignement :

SERVICE A.S.E.J 05.56.03.06.07 / Aventures Andernos 05 56 82 02 47 / Clément EYQUEM 06.42.51.54.61

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AVENTURES ANDERNOS

1. Horaires d'ouverture et jours

Aventures Andernos est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Ces horaires peuvent varier de 30mn en fonction des activités programmées. Un emploi du temps détaillé est remis aux participants lors de la réunion du vendredi soir (à 18h00) précédant la semaine d'animation.

10 semaines d'animations sont proposées :

- 2 semaines au printemps
- 7 semaines en été
- 1 semaine à l'automne

2. Inscription des adolescents

L'inscription se fait avant les vacances.

Les inscriptions pour AVENTURES ANDERNOS se font en ligne sur le site de la ville :
www.andernoslesbains.fr

Rubrique KIOSQUE FAMILLE,

Selon les modalités suivantes:

1/ IDENTIFICATION FAMILLE

identifiant : code famille figurant sur la facture

mot de passe : (si inconnu le demander au service ASEJ)

2/ MES INSCRIPTIONS

Rubrique « s'inscrire une activité »

Sélectionner l'enfant et l'activité

Valider le règlement intérieur

Cocher semaines souhaitées

Enregistrer et valider

Des documents devront être scannés sur le kiosque famille pour validation de

l'inscription:

- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs
- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Pages de vaccinations à jour
- Assurance extrascolaire 2020

Les inscriptions sont ouvertes 2 à 3 semaines avant le début de la semaine et se clôturent le mercredi (minuit) de la semaine précédente.

En dehors de ces dates, aucune modification ou annulation en ligne ne sera possible et la semaine sera facturée. En cas d'absence pour maladie, prévenir le service ASEJ avec obligation de fournir un certificat médical pour annuler la facturation.

Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ou par mail.

En cas de difficultés pour l'inscription en ligne, vous aurez la possibilité de venir au service ASEJ (Centre Administratif 260 Bd de la République) pour procéder aux inscriptions au guichet.

16 places pour des jeunes de 12 ans (dans l'année) à 17 ans sont proposées par semaine.

3. Assurance

La commune d'Andernos-les-Bains souscrit une assurance responsabilité civile et elle ne peut être tenue pour responsable des accidents corporels survenus lors de la pratique de l'activité ainsi que des vols ou détériorations sur les effets personnels des enfants.

Les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

Les parents doivent souscrire une assurance extrascolaire garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle accidents corporels).

4. Tarifs et facturation

Les tarifs sont calculés en fonction de l'avis d'imposition ou du quotient C.A.F.

Ils sont consultables sur le site internet de la ville : **à partir de 52.27 €** selon le quotient familial (quotient CAF ou avis d'imposition 2020 sur revenus 2019) **et 191.75 € pour les personnes extérieures ou non scolarisées sur la commune.**

En dehors des dates d'inscription aucune modification ou annulation en ligne ne sera possible et la semaine sera facturée. En cas d'absence pour maladie, prévenir le service ASEJ avec obligation de fournir un certificat médical pour annuler la facturation.

Le règlement se fait à réception de la facture :

- via le Kiosque Famille du site Internet de la ville
- au service A.S.E.J (Centre Administratif 260 bd de la République) par carte bleue, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h30.

5. Retour des jeunes chez eux

Les jeunes ont la possibilité de rentrer chez eux par leurs propres moyens.

Les responsables légaux doivent le préciser en remplissant la fiche d'inscription.

6. Santé

Les jeunes ne peuvent pas être accueillis sur la structure en cas de maladie contagieuse et/ou si leur état de santé ne leur permet pas de pratiquer les activités programmées.

Seuls les médicaments faisant l'objet d'une prescription médicale peuvent être pris par les jeunes pendant le temps de leur accueil.

En cas d'allergie présentant des risques liés à la vie en collectivité (alimentaires, etc....) un certificat médical doit être transmis au moment de l'inscription.

7. Restauration

La préparation des repas est confiée à un prestataire de service : la société ALIUM.

Une entrée, un plat et un dessert sont proposés ou un pique-nique selon l'activité.

8. Vie collective

Aventures Andernos se voulant être une animation conviviale, les jeunes doivent respecter l'ensemble des participants et les règles émises par les éducateurs.

Si le comportement perturbe le fonctionnement des activités et la vie du groupe, les parents en sont avertis.

Sans amélioration du comportement, une exclusion peut être envisagée.

De plus, chacun est responsable du matériel qu'il utilise et qui lui est confié (vélos, véhicules, kayaks...). A ce titre, chaque jeune participe, dans la mesure du possible, à l'entretien et la maintenance de celui-ci. Toute dégradation volontaire ou par négligence, pourra faire l'objet d'un dédommagement de la part de son auteur.